

Acte pour incorporer la Banque de Manitoba.

CONSIDÉRANT que Donald A. Smith, James McKay, George Stephen, Sir Alexander Tilloch Galt, et autres, ont, par pétition, représenté que l'établissement d'une banque dans la province de Manitoba contribuerait à la prospérité générale de cette province et faciliterait et encouragerait grandement le développement de ses ressources agricoles et commerciales, et de ses relations avec les autres provinces de la Puissance ; et qu'ils ont demandé d'être constitués en corporations sous le nom de "Banque de Manitoba" : et qu'il est expédient d'accéder aux conclusions de leur pétition ; et considérant qu'à raison de la récente organisation de Manitoba en province, et dans le but d'y attirer les capitaux, et de donner un nouvel élan aux entreprises commerciales, il importe de suspendre l'opération des lois en force en Canada, en tant qu'il s'agit du montant du fonds social devant être souscrit et versé avant que la banque puisse commencer ses opérations ; A ses causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Donald A. Smith, James McKay, George Stephen, Sir Alexander T. Galt, K. Cully, l'hon. Marc Amable Girard, l'hon. John Sutherland, Henry Nathan, junior, Robert Tait, John McTavish, Andrew McDermott, et tels autres qui deviendront actionnaires de la corporation par le présent constituée, seront et sont par le présent constitués et déclarés constitués en corporation et corps politique, de fait et de nom, sous les nom et raison de "Banque de Manitoba," et comme tels ils auront succession perpétuelle et un sceau commun, ainsi que tous les autres pouvoirs incidemment liés et nécessaires à l'obtention des objets ci-dessous énoncés.

2. Le fonds social de la banque sera de cinq cent mille piastres, divisé en cinq mille actions de cent piastres chacune ; et le bureau principal de la banque sera Fort à Garry, ou dans un rayon d'un mille de là, dans la province de Manitoba.

3. Donald A. Smith, James McKay, Robert Tait, George Stephen, Sir Alexander T. Galt, John McTavish et Andrew McDermott, ci-dessus nommés, seront les directeurs provisoires pour organiser la dite banque, et ils, ou la majorité d'entre eux, pourront faire ouvrir des livres d'actions aux temps et lieux qu'ils, ou la majorité d'entre eux, jugeront à propos, après en avoir donné deux semaines d'avis dans un ou plusieurs des journaux publiés dans la cité de Montréal et dans la province de Manitoba, sur lesquels livres d'actions seront ins-